

DEMANDES SPÉCIALES DE TRANSPORT

Nous remarquons une recrudescence de « demandes spéciales » relativement au transport scolaire.



Veillez prendre note que...

- Considérant notre souci pour la sécurité des élèves;
- Considérant qu'une demande spéciale est exceptionnelle et non répétitive (ex. : rendez-vous d'urgence, voyage à l'extérieur...)
- Considérant qu'une vérification des places disponibles doit être effectuée par nos techniciens en transport scolaire avant d'autoriser une demande spéciale;
- Considérant que nous devons informer le transporteur pour tout changement ou ajout à la clientèle transportée;
- Considérant que le transport est accordé sur une base de 5 jours par semaine à l'adresse de résidence de l'enfant, le matin et le soir. Aucune accommodation de transport à l'adresse d'un camarade de classe ou d'un membre de la famille ne sera autorisée par le Service du transport scolaire.

Les demandes spéciales ne seront accordées que pour les deux motifs suivants :

Demande spéciale « URGENCE » :

Toute demande spéciale formulée par un parent doit être acheminée au service du transport au moins **48 heures avant l'événement**. Le motif du changement est obligatoire et doit figurer sur la demande. Dans la mesure du possible, un transport sera attribué temporairement sur une base de place disponible sur un parcours déjà existant.

Demande spéciale « VOYAGE » :

Les demandes spéciales relatives aux voyages (ex. : demande de transport chez un voisin ou de la famille pendant la durée d'un voyage) nous demandons un préavis d'au minimum **deux semaines** afin de nous permettre de vérifier les places, organiser le transport s'il y a lieu, contacter les parents et trouver une alternative si nous sommes dans l'incapacité de donner une réponse positive à l'adresse demandée. Dans la mesure du possible, un transport sera attribué temporairement sur une base de place disponible sur un parcours déjà existant.